

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 001-210100616-20250929-2025_29_02-DE

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CC

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 Septembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 24 Septembre 2025 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage

24/09/2025

Date de convocation

24/09/2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15

- Présents : 14

- Pouvoirs : 01

- Votants : 15

Votes exprimés : 15

- Pour : 08

- Contre : 01

- Abstention : 06

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐		I. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
N. AUBRUN	☒	☐		A. GUILLEMIN	☐	☒	G. PREVOST
S. GAYRAUD	☒	☐		C. PINTI	☒	☐	
G. CHATEL	☒	☐		P-Y. GENS	☒	☐	
R. NOVEL	☒	☐		L. PUJOS	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐		S. THIBLET	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐		N. DURAND	☒	☐	
G. PREVOST	☒	☐					

Secrétaire de séance : Mme Régine NOVEL

OBJET : Fixation des tarifs des services périscolaires (cantine et garderie) – Année scolaire 2025-2026

- ✚ Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✚ Vu la délibération du 21/07/2025 approuvant le règlement intérieur du service périscolaire (cantine et garderie),
- ✚ Considérant la nécessité de fixer de manière claire et transparente les tarifs applicables aux usagers, y compris les modalités particulières (PAI, pénalités, repas adultes),

Madame le Maire propose : de modifier à compter de la rentrée scolaire 2025-2026 les tarifs des services périscolaires comme suit :

1. Cantine scolaire – enfants et adultes (nouveau 2025)

Cantine scolaire	Tarif	Remarques
Enfant	1er enfant : 5,70 € 2 ^e enfant : 4,20 €	Tarif inclut la garderie du midi (11h50/12h00 à 13h35)
Enfant Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	4 €	Facturation du temps de garde du midi si repas fourni par les parents
Adultes (enseignants et personnels)	5.33€ TTC	Facturation au prix du repas payé par la Commune

2. Garderie – tarification à la demi-heure

Garderie Hors forfait	Horaires Prix total	1 enfant	2 enfants	Enfant supplémentaire
Matin Horaires d'arrivée	7h00 – 7h35	3 €	5,10 €	+2,10 €
	7h35 – 8h05	2 €	3,40 €	+1,40 €
	8h05 – 8h35	1 €	1,70 €	+0,70 €
Midi (hors cantine)	11h50 – 12h15	1 €	1 €	1 €
	13h15 – 13h35	1 €	1 €	1 €
Soir Horaires de départ	16h20 – 17h00	1 €	1,70 €	+0,70 €
	17h00 – 17h30	2 €	3,40 €	+1,40 €
	17h30 – 18h00	3 €	5,10 €	+2,10 €
	18h00 – 18h30	4 €	6,80 €	+2,10 €

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 30/09/2025

Madame Le Maire.

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CC**3. Garderie – forfait mensuel**

Nombre d'enfants	Tarif mensuel	Remarques
1 enfant	48 €	—
2 enfants	82 €	—
3 enfants	116 €	+34 € par enfant supplémentaire de la fratrie

4. Pénalités et majorations

Situation	Majorations	Remarques
Oubli d'inscription à la cantine	+4 € par repas (à partir du 2 ^e oubli)	S'ajoute au tarif habituel
Enfant non récupéré à l'heure (sortie de classe → basculement en garderie)	+4 €	S'ajoute au tarif habituel
Retard après 18h30	+4 €	S'ajoute au tarif habituel
Retard de paiement	+10%	Appliqué après 2 relances restées sans effet
Non-régularisation	Suspension de l'accès aux services périscolaires	Sur décision du Maire jusqu'au règlement
Difficultés particulières (Hospitalisation, urgence médicale, etc.)	Pénalités éventuellement levées	Sur justificatif

Madame le Maire précise que :

- Ces tarifs s'appliquent à compter du **1er septembre 2025**.
- Ils pourront être modifiés par délibération ultérieure en cas d'évolution des coûts des services.
- Le règlement intérieur du service périscolaire demeure applicable et doit être remis à chaque famille.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Adopte les tarifs et autorise la mise en place des pénalités comme présentés ci-dessus.

Le Maire
Sandrine LACHIZE-PICCINO



Ainsi fait et délibéré.

Brens le 30/09/2025
Madame Le Maire.